

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 décembre 2021 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.02 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 novembre 2021

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1216731007

Octroi d'un contrat à GIRARD-HÉBERT INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels dans le cadre du projet de reconstruction d'un étang artificiel au parc du Village-Saint-Louis, au montant maximal de 33 630,19 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 53 674,72 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2118 - Un soumissionnaire conforme

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216901004

Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 272 610,24 \$ à 408 915,36 \$

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1218362002

Autorisation d'une dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal afin de combler les besoins de l'arrondissement de Lachine pour le maintien de ses actifs

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217464004

Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 10 200 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

20.05 Entente

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217131011

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour une période de trois ans (2022-2024) et octroi d'une contribution financière au montant total de 52 500 \$ pour la réalisation d'un partenariat stratégique

20.06 Entente

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217131010

Approbation de la convention entre Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2021 et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ à titre de quot-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1214076014

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

20.08 Entente

CA Direction des travaux publics - 1218478013

Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division des études techniques à la Direction des travaux publics, à signer la lettre d'engagement d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère des Transports, dans le cadre du "Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021"

20.09 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1214408002

Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises à signer le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO permettant le stationnement de véhicules sur des espaces publics

20.10 Immeuble - Location

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217131009

Résiliation du projet de bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

20.11 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1197626002

Addenda - Modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal

20.12 Autres affaires contractuelles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217131012

Modification du bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec Inc. pour la location du 1865, rue Notre-Dame

20.13 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216901005

Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant de 225 \$

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1213550010

Octroi d'une aide financière à vingt organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216179002

Autorisation d'un virement de crédits de 53 018,69 \$, net de ristournes, du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour les services d'enneigement mobile pour fabrication et entretien de corridors de glisse sur la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023 permettant d'enrichir l'expérience aux citoyens

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction des travaux publics - 1218362003

Confirmation du montant total des dépenses de 20 735,44 \$ relatif à l'entretien d'un tronçon de 4,8 km de piste cyclable de la Route verte au Ministère des Transports, afin d'obtenir une aide financière de 8 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3, pour l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de Lachine

30.04 Administration - Adhésion / Cotation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217131013

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1216739007

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

30.06 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1216739006

Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2022

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218735002

Acceptation de l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et de la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041)

30.08 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1211700011

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2021

30.09 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1217316001

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 dans le journal *Le Messenger Lachine Dorval* publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1216470011

Adoption - *Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes*

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1216470012

Adoption - *Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique*

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1218478009

Adoption- *Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)*

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1218981011

Adoption - *Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)*

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1217434005

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)*

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1217434006

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)*

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1216739008

Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021*

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1218478010

Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins

40.09 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1218478008

Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

40.10 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1218478011

Autorisation de modifier la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationner, à l'exception de véhicules électriques en recharge, à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1211633006

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1214408003

Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour le période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1214076015

Nomination de deux nouveaux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine et deux candidats sur la liste de candidatures éligibles pour la période du 6 décembre 2021 au 1^{er} décembre 2023

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 40
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1216731007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GIRARD-HÉBERT INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels dans le cadre du projet de reconstruction d'un étang artificiel au parc du Village-Saint-Louis, au montant maximal de 33 630,19 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 53 674,72 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2118 - Un soumissionnaire conforme

D'octroyer un contrat à GIRARD-HÉBERT INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels dans le cadre du projet de reconstruction d'un étang artificiel au parc du Village-Saint-Louis, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 33 630,19 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro LAC-PUB-2118;

D'autoriser à cet effet une dépense de 33 630,19 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 5 044,03 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 15 000,00 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 07:54

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216731007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GIRARD-HÉBERT INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels dans le cadre du projet de reconstruction d'un étang artificiel au parc du Village-Saint-Louis, au montant maximal de 33 630,19 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 53 674,72 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2118 - Un soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Village-Saint-Louis est situé au cœur d'un développement domiciliaire construit il y a environ 30 ans. Ce parc est articulé autour d'une série d'étangs, de fontaines, et de bassins, ce qui le distingue des autres espaces verts de l'arrondissement. Une partie des structures aquatiques a fait l'objet d'un réaménagement au cours des dernières années. Toutefois, l'étang visé par le présent Projet - l'étang des Fougères - n'a pas fait l'objet de réfection majeure et n'est plus fonctionnel. Cet étang a été mis hors de service en raison de pertes d'eau excessives et récurrentes. Ces pertes sont dues notamment à sa membrane endommagée et désuète et à de probables fissures et bris dans la conduite d'alimentation. Des mesures de mitigation ont été utilisées au cours des dernières années pour maintenir un niveau d'eau adéquat. Toutefois, celles-ci causeraient parfois le débordement de l'étang dans l'aire de jeux pour enfants ou n'étaient simplement plus suffisantes pour remplir l'étang.

Une reconstruction complète de l'étang est nécessaire afin de le rendre à nouveau fonctionnel et ainsi préserver le caractère unique de ce parc.

À la demande des élus, la Division des études techniques a donc été mandatée pour rédiger une offre de services professionnelles en vue de la reconstruction de cet étang artificiel.

En prévision de ces travaux, l'arrondissement désire retenir les services professionnels d'une firme afin de produire des plans et devis et assurer la surveillance durant les travaux jusqu'à leur réception finale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-05 - D2216731002 (2216731002)

Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2118 - Services professionnels - Préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres, et surveillance des travaux - Projet de reconstruction d'un l'étang artificiel au parc du Village-

Saint-Louis dans l'arrondissement de Lachine

2021-09-08 - D2218362004 (2218362004)

Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE GÉOMATIK pour la réalisation d'un relevé de terrain dans le cadre du projet de réfection du bassin des Fougères au parc du Village-Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine au montant maximal de 2 512,20 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

De façon générale et non limitative, le projet comprend :

- L'enlèvement des structures actuelles (surfaces empierrées de l'étang, membranes, conduites, drains, pompe, etc.) et le réaménagement complet de la surface de l'étang;
- Dans la mesure du possible, la conservation du muret de soutènement et des pierres plates constituant la petite chute séparant l'étang en deux bassins;
- La conservation de l'emplacement de la chambre de pompage;
- La mise en place d'une nouvelle pompe dans la chambre de pompage;
- Le rebranchement électrique du système dans le contrôleur existant et la modification des composantes internes du panneau;
- La conception d'un système de fonctionnement en eau recirculée (circuit fermé);
- La conception d'un système de fonctionnement simple, efficace, anti-vandale et ne nécessitant qu'un entretien minimal;
- La mise en place de nouvelles membranes d'étanchéité, conduites d'alimentation, vannes, plaques de fond, grilles, drains, clapet anti-retour et tout autre élément nécessaire à la construction du système de fonctionnement de l'étang;
- Le réaménagement complet de la surface de l'étang et de ses aires adjacentes (nouvelles pierres, approches à partir du trottoir, nouvelles plates-bandes, etc.). Le volet de l'aménagement paysager se fera en collaboration avec la Division des études techniques de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le 5 octobre 2021, l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2118 a été lancé et publié sur SÉAO. Aucun addenda n'a été publié en lien avec cet appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 octobre 2021. Une seule firme a déposé une soumission. Pour le processus d'évaluation du soumissionnaire, le système de pondération et d'analyse en deux étapes a été utilisé. La première étape consistait à l'évaluation qualitative de l'offre jugée conforme par un comité de sélection nommé à cette fin, lequel a attribué un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape était basée sur l'évaluation monétaire de l'offre, si le pointage intérimaire à la première étape avait atteint la note de passage établie à 70 %. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur. Le comité de sélection nommé a siégé en date du 17 novembre 2021 et a attribué le pointage final de 74,5/100 à la firme GIRARD-HÉBERT INC.

La dépense totale de 53 674,72 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 33 360,19 \$, d'une valeur de 15 % de contingences au montant de 5 044,53 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur d'incidences au montant de 15 000,00 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est prévu, entres autres, pour une étude environnementale et ainsi que pour toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

À la fin du processus d'appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission sur

quatre (4) preneurs du cahier des charges. Un pourcentage de 25 % des preneurs du cahier des charges a donc déposé une soumission.

Après l'analyse de la soumission reçue par le comité de sélection, la proposition a obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 % soit de 74,5/100 et son enveloppe de prix a été ouverte.

Malgré un écart de prix entre la soumission reçue et l'estimation, la firme GIRARD-HÉBERT INC, qui présente une longue feuille de route dans des travaux similaires, a été retenue par le comité de sélection.

Le tableau normalisé ci-dessous présente le prix soumis par le soumissionnaire et l'écart entre l'estimation interne et le montant soumis.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
GIRARD HÉBERT INC.	33 630,19 \$	0 \$	33 630,19 \$
Dernière estimation réalisée	74 733,75 \$	0 \$	74 733,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			41 103,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			54,99 %

Le prix du soumissionnaire est **inférieur** de 54,99 % à l'estimation interne de l'arrondissement soit 41 103,56 \$ de moins.

Deux (2) items au bordereau de soumission affichent en particulier un écart important avec l'estimation de l'arrondissement, soit ceux en rapport avec la production des documents d'exécution en vue de l'appel d'offres:

- Pour la préparation des documents d'exécution à 70 % d'avancement, nous constatons un écart de 18 500 \$ (taxes non-incluses) entre l'estimation de la ville et le prix du soumissionnaire;
- La préparation des documents d'exécution à 90 % d'avancement; nous constatons un écart de 10 500 \$ (taxes non-incluses) entre l'estimation de la ville et le prix du soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la planification de l'aménagement est de 53 674,72 \$.

Ce montant inclut le montant du contrat de services professionnels, le montant des contingences et des incidences. Ainsi:

- Le coût total du contrat de services professionnels à octroyer incluant les taxes mais sans les contingences est de 33 630,19 \$;
- Le montant des contingences, lié au montant du contrat de services professionnels est de 5 044,53 \$, toutes taxes incluses (soit 15 % du montant du contrat);
- Le montant des incidences est de 15 000 \$, toutes taxes incluses;

- La dépense totale de 53 674,72 \$ (toutes taxes incluses) sera financée par le programme triennal d'investissement tel que prévu dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Les priorités pour lesquelles le dossier contribue sont les suivantes:

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La reconstruction de cet étang permettra d'établir des paramètres essentiels à la détente et aux rencontres sociales, en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier. La reconstruction de l'étang et la plantation de végétaux permettra également la remise en valeur d'un espace stérile et le développement de la biodiversité (faune ailée, insectes pollinisateurs, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux de reconstruction de l'étang.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2021

Planification du projet et réalisation des plans et devis de réalisation: décembre 2021 à avril 2022

Période de l'appel d'offres: avril-mai 2022

Travaux de construction prévus à l'automne 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-22

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1216901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 272 610,24 \$ à 408 915,36 \$

De renouveler, pour une période de douze mois, le contrat octroyé à Axia services, par la résolution CA19 19 0125, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 272 610,24 \$ à 408 915,36 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-24 17:02

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 272 610,24 \$ à 408 915,36 \$

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer à la firme Axia Services la deuxième et dernière année de l'option de renouvellement du contrat de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine pour le service d'agents de sécurité de la firme Axia Services pour une période de douze mois au montant total de 136 305,12 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17492.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 - CA20 19 0215 (1203550009)

Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses

2019-05-06 - CA19 19 0125 (1196759006)

Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires

2018-11-12 - CA18 19 0311 (1183948002)

Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses

2018-11-12 - CA18 19 0306 (1186759006)

Résiliation, en date du 12 novembre 2018, du contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de

résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675

2018-04-09 - CA18 19 0097 (1186759006)

Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base de 52 semaines à raison de 42 heures par semaine. Pendant la relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour l'aréna Pierre "Pete" Morin, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 32 semaines à raison de 68 heures par semaine. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 52 semaines à raison de 8 heures par semaine (en fin de soirée).

De plus, un agent de sécurité sera requis lors de divers événements de l'arrondissement, et ce, pour un total de 150 heures réparties sur une année, selon les besoins des divers événements.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public (numéro 19-17492) a été fait par la Direction de l'approvisionnement de l'arrondissement de Lachine en 2019.

Deux soumissions ont été reçues et une d'entre elle a été évaluée comme étant conforme.

Suite à l'analyse de conformité administrative, la proposition de la firme Axia Services s'avérait la soumission la plus basse conforme au montant total de 136 305,12 \$ toutes taxes applicables incluses.

Le contrat prévoyait une prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations. L'Arrondissement souhaite donc se prévaloir de la deuxième et dernière année de l'option de renouvellement du contrat de sécurité pour la bibliothèque Saul-Bellow et les arénas Martin-Lapointe et Pierre "Pete" Morin pour douze mois et ce, au mêmes conditions que la première année de service du contrat.

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Bibliothèque Saul-Bellow:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.00000.000000.000000.000000.00000

60 614,22 \$ (taxes incluses)

Arénas Pierre "Pete" Morin:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.00000.000000.000000.000000.000000
60 398,07 (taxes incluses)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.00000.000000.000000.000000.000000
11 239,96 \$ (taxes incluses)

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.000000.00000.000000.000000.000000.000000
4 052,87 \$ (taxes incluses)

La demande d'achat sera faite en janvier 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en matière de sécurité du personnel et des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2021-11-22



Dossier # : 1218362002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal afin de combler les besoins de l'arrondissement de Lachine pour le maintien de ses actifs

D'autoriser une dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal afin de combler les besoins de l'arrondissement de Lachine pour le maintien de ses actifs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 07:59

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218362002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal afin de combler les besoins de l'arrondissement de Lachine pour le maintien de ses actifs

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de combler les besoins pour le maintien de ses actifs en mobilier urbain de l'arrondissement Lachine, la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine, a sollicité une soumission auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2018-12-10 - CA18 19 0345 (1186731003)**

Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine

2018-04-09 - CA18 19 0101 (118731002)

Autorisation d'une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense de 128 649 \$, taxes non applicables (incluant un montant de 1 200 \$ pour le transport), dans le cadre d'un contrat avec le Service du matériel roulant et des ateliers pour la fourniture de mobilier urbain pour les besoins de l'arrondissement de Lachine.

L'acquisition de mobilier urbain vise notamment:

- le remplacement du mobilier urbain désuet ou brisé;
- l'ajout de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal propose divers modèles de mobilier urbain aux arrondissements.

Le mobilier urbain sera utilisé par l'arrondissement de Lachine selon ses besoins, par exemple en remplacement de bris de matériel ou pour une bonification de l'offre déjà présente.

Tous les éléments du mobilier urbain proposé ont déjà été installés à divers endroits de l'arrondissement, par exemple sur les rues Provost, Notre-Dame et la section du boulevard Saint-Joseph entre la 6^e et la 34^e Avenue ainsi que dans les parcs riverains.

L'uniformisation du mobilier urbain pour les matières résiduelles contribue à une meilleure utilisation de ceux-ci par la population. Il est donc souhaitable de poursuivre l'installation des corbeilles duo offertes par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

L'installation de tables hexagonales à cinq sièges permettra d'améliorer l'accessibilité universelle au mobilier urbain.

La soumission du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal se retrouve dans les pièces jointes. Les dessins illustrant les éléments du mobilier urbain proposé y sont également joints.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition du mobilier urbain, est couverte en totalité par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'objectif Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

En effet, le mobilier urbain permet d'établir des paramètres essentiels à la détente et aux rencontres sociales, en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La date souhaitée de la décision par le conseil d'arrondissement de Lachine est le 6 décembre 2021. Un report de la décision pourrait entraîner un retard dans la production ainsi que dans la réception du mobilier urbain. Les besoins en mobilier urbain pour la saison estivale 2022 pourrait alors ne pas être complètement comblés.

Nous bénéficions également du tarif pour l'année 2021. Il est possible qu'il y ait une augmentation des coûts pour l'année 2022. Un report de la décision pourrait alors entraîner une hausse des sommes devant être versées pour l'achat du mobilier urbain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 pourrait avoir des impacts sur le dossier en raison de la possibilité d'un retard dans la production du mobilier urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande: Décembre 2021;
Production du mobilier: À confirmer par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal selon la charge de leur carnet de commande;
Livraison prévue pour le mobilier urbain: Avril 2022 ou selon les disponibilités du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal;
Distribution et installation du mobilier urbain: Au courant de l'année 2022 (Printemps - Été - Automne) selon les besoins de l'arrondissement de Lachine. Cette échéance dépend cependant du calendrier de fabrication et de livraison du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 10 200 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour montant total de 10 200 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	Projet	Montant de la contribution
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	Remplacement du quai d'appoint	9 200 \$
Fondation de l'Hôpital de Lachine CUSM	Participation à l'Encan des Fêtes	1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-24 17:01

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1217464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 10 200 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant de la contribution
École de voile de Lachine	Remplacement du quai d'appoint	9 200 \$
Fondation de l'Hôpital de Lachine	Participation à l'Encan des Fêtes	1 000 \$
		Total 10 200 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant aux Lachinois et Lachinoises une accessibilité améliorée aux soins de santé car en soutenant la Fondation de l'Hôpital de Lachine CUSM cela permettra d'acheter les équipements indispensables pour l'Hôpital de Lachine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-24



Dossier # : 1217131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2021 et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme

D'approuver la convention entre Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2021;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-23 16:46

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2021 et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements et villes liées à PME MTL West-Island doivent verser une contribution financière à l'organisme à but non lucratif (OBNL) afin de le soutenir dans la réalisation de sa mission. Or, depuis la réforme des Centres locaux de développement (CLD), l'arrondissement de Lachine est désormais rattaché à PME MTL West-Island en matière de développement économique.

- Promouvoir le West-Island en tant que terre d'accueil des projets d'entreprises et coordonner les activités de prospection de nouveaux investissements;
- Maintenir des contacts réguliers avec des agences de promotion et de prospection de Montréal et du Québec;
- Organiser et diriger les activités de démarchage tant au Québec qu'à l'étranger;
- Participer à l'accueil de missions commerciales visant à rencontrer les investisseurs potentiels;
- Maintenir un contact étroit et régulier avec les directions de l'urbanisme des villes et arrondissements du West-Island.
- Encadrer les industriels dans leurs démarches avec les instances municipales et les locateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-09-14 - CA20 19 0174 (1207131002)

Approbation de la convention entre Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour les années 2019 et 2020 et octroi d'une contribution financière au montant de 30 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme

2018-09-10 - CA18 19 0241 (1187131005)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel

DESCRIPTION

La contribution permet à l'Organisme de réaliser le volet deux de son mandat soit :

- Promouvoir le West-Island en tant que terre d'accueil des projets d'entreprises et coordonner les activités de prospection de nouveaux investissements;
- Maintenir des contacts réguliers avec des agences de promotion et de prospection de Montréal et du Québec;
- Organiser et diriger les activités de démarchage tant au Québec qu'à l'étranger;
- Participer à l'accueil de missions commerciales visant à rencontrer les investisseurs potentiels;
- Maintenir un contact étroit et régulier avec les directions de l'urbanisme des villes et arrondissements du West-Island.
- Encadrer les industriels dans leurs démarches avec les instances municipales et les locateurs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La présente convention contribuera à l'atteinte de la priorité 4.1. : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Organisme administre plusieurs des programmes mis en place par les divers ordres de gouvernement pour aider les entreprises pendant la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-04



Dossier # : 1214076014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 10:19

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire poursuivre le projet de déneigement dans l'arrondissement pour la saison 2021-2022.

Le projet de déneigement « Brigade neige Lachine » viendra en aide aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées de 80 ans et plus en leur offrant la possibilité d'avoir des déplacements sécuritaires et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

L'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE a été invité à réaliser ce projet puisqu'il gère déjà un programme de volontariat auprès des jeunes avec compensation monétaire qui pourra être bonifié afin de remplir ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-12-07 - CA20 19 0242 (1204076011)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2019 au 30 avril 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2020-2021 »

2019-12-02 - CA19 19 0324 (1194076007)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »

DESCRIPTION

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jusqu'à 10 jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour 12 citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus,

résidents de l'arrondissement de Lachine pendant 16 semaines de déneigement.

Le projet vise l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous-scolarisés;
- vivant des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale.

Ce projet est donc beaucoup plus qu'un service de déneigement traditionnel.

JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus;
Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires proviennent :

- du budget de fonctionnement: 10 000 \$

2410.0010000.301436.05803.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Numéro de la demande d'achat: 706524

La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :

- un premier versement au montant de 9 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- un deuxième versement au montant de 1 000 \$, au plus tard le 30 jours après la remise du bilan final prévu pour le 30 avril 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet offre une expérience de travail positive et formatrice aux jeunes en plus de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet est adapté à la situation de la crise de la COVID-19 et les mesures sanitaires en vigueur seront respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet pilote « Brigade neige Lachine ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention;
Versement des contributions financières;
Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2021-11-25



Dossier # : 1218478013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division des études techniques à la Direction des travaux publics, à signer la lettre d'engagement d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère des Transports, dans le cadre du "Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021"

D'autoriser monsieur Robert Malek, Chef de division des études techniques à la Direction des travaux publics, à signer la lettre d'engagement d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2020-2021

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-24 16:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division des études techniques à la Direction des travaux publics, à signer la lettre d'engagement d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère des Transports, dans le cadre du "Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021"

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a instauré le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière visant à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route.

L'arrondissement de Lachine a déposé une demande de subvention dans le cadre de ce programme pour son projet de sensibilisation à la vitesse - Acquisition de vingt radars pédagogiques qui a été approuvée par le ministère des Transports du Québec pour un montant maximum de 151 483 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-08 - CA21 19 0035 (1217536002)

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour un projet de sensibilisation à la vitesse dans l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Compte tenu que la demande de subvention dans le cadre du "Programme d'aide financière au Fonds de la sécurité routière" pour le projet de sensibilisation à la vitesse - Acquisition de vingt radars pédagogiques a été approuvée par le ministère des Transports du Québec pour un montant maximum de 151 483 \$, une lettre d'engagement devra être signée entre les deux parties (Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère des Transports).

JUSTIFICATION

La vitesse est une préoccupation majeure des citoyens de l'arrondissement de Lachine. Depuis la diminution de la vitesse maximale à 30 km/h en 2016, plusieurs initiatives ont été prises pour assurer le respect de la vitesse. L'équipe de circulation formée au sein de la Direction des travaux publics, travaille à instaurer une approche plus objective, systématique et transparente visant à mettre en place des projets de circulation réfléchis et durables permettant d'améliorer le respect de la limite de vitesse et de sécuriser les déplacements actifs sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant de la subvention : 151 483 \$

MONTRÉAL 2030

Le projet de sensibilisation permettra de diminuer la vitesse sur le réseau local de l'arrondissement tout en créant une mobilisation citoyenne autour du sujet de la sécurité routière dans leur quartier, contribuant de ce fait au bien-être des citoyens, encourageant les modes de transports actifs à travers l'arrondissement de façon à améliorer le sentiment de sécurité et le lien d'appartenance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact relié à la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les communications en lien avec le projet seront élaborées conjointement avec le Ministère des transports pour mettre en valeur sa contribution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-17

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1214408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises à signer le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO permettant le stationnement de véhicules sur des espaces publics

Autoriser le directeur - aménagement urbain et services aux entreprises à signer le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO permettant le stationnement de véhicules sur des espaces publics.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 07:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises à signer le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO permettant le stationnement de véhicules sur des espaces publics

CONTENU

CONTEXTE

COMMUNAUTO est déjà présent sur le territoire de l'arrondissement avec quatre (4) emplacements. Au printemps 2021, COMMUNAUTO a rencontré la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) dans le but d'augmenter son offre de service sur le territoire de l'arrondissement.

Le projet d'entente prévoit de conserver les quatre (4) espaces existants et d'en ajouter cinq (5) nouveaux au courant des prochain mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2003-02-10 - CA03 19 0032 (1032333013)

D'autoriser le groupe « CommunAuto Inc. » à occuper un espace de stationnement en permanence dans le stationnement du parc Curé-Provost situé à l'intersection de la rue Provost et de la 2e Avenue, le tout tel qu'illustré sur le croquis joint au présent rapport, aux fins de mettre en place un service de partage de véhicules

Résolution 2000-C-0492 – Séance du 28 août 2000

De permettre à CommunAuto Inc. d'insérer le logo de la Ville de Lachine sur leur dépliant;
D'autoriser, s'il y a lieu, l'obtention gratuite de vignettes de stationnement pour les emplacements utilisés par leurs véhicules;
De permettre de garer des véhicules dans le stationnement du parc du Rail vis-à-vis la 17e Avenue, du côté de la rue Victoria;
De permettre à CommunAuto Inc. de fixer, à ses frais, un coffret à clés sur l'un des poteaux situés sur le site;
D'autoriser la parution d'un premier article pour annoncer la venue de ce service dans le prochain bulletin municipal et autoriser la parution d'un second au moment du lancement.

DESCRIPTION

Autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer l'entente pour augmenter l'offre de service de COMMUNAUTO sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Permettre à un maximum de citoyens de Lachine de pouvoir se prévaloir du système de partage automobile de COMMUNAUTO.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun. Des frais pour la location des espaces seront prévus au règlement de tarification de l'arrondissement pour 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques (article 3).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-25

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1217131009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du projet de bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

De résilier, en date du 6 décembre 2021, le projet de bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-23 16:45

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1217131009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du projet de bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 octobre dernier la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. nous avisait qu'en vertu de la clause 17 du projet de bail intervenu entre l'organisme et l'arrondissement elle voulait annuler le bail. L'organisme justifie sa demande par le fait qu'il est présentement très difficile de se procurer des sapins de Noël. Les médias ont effectivement reporté qu'il y a présentement pénurie de sapins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-04 - CA21 19 0228 (1217131006)

D'approuver le projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu associé à ce bail était de 616,27 \$, toutes taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1197626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

D'approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire substitut, à signer ces conventions de bail, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Avant l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de Lachine, les loyers des baux de location d'espaces destinés aux activités des organismes reconnus par l'Arrondissement étaient versés aux organismes à titre de contribution financière. Suite à l'adoption de la Politique, les baux doivent être signés et payés directement par l'Arrondissement aux locateurs, pour l'usage des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-01-16 - CA17 19 0008 (1176759001)

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges de Lachine pour la location d'espaces pour les activités des organismes reconnus Le Réveil de Lachine et L'Ensemble folklorique de Lachine, « Les Éclusiers », pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;
 D'autoriser le paiement des loyers pour 2017 prévus dans lesdites conventions de bail;

DESCRIPTION

Le bail avec la paroisse Saints-Anges prévoit la location d'espaces pour les activités d'organismes reconnus par l'Arrondissement, dont particulièrement L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE.
 Les baux sont sur trois ans, basés sur la période de reconnaissance des organismes. Le montant des baux est payable une fois par an au mois de janvier.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement n'a pas suffisamment d'espaces pour accueillir les activités de chaque organisme. Il loue des espaces pour pallier à ce manque afin que les organismes reconnus puissent continuer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bail avec la paroisse Saints-Anges :

En 2020 :

8 000 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE

(2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.000000.014003.00000.00000).

12 000 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS"

(2410.0010000.301433.07211.55290.000000.0000.000000.014000.00000.00000).

En 2021 :

8 250 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE.

12 250 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS".

En 2022 :

8 500 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE.

12 500 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS".

Les demandes d'achats seront faites en janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien de l'offre de services aux citoyens de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
Chef de section - Sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1217131012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec Inc. pour la location du 1865, rue Notre-Dame

D'adopter deux amendements au bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 QUÉBEC INC.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-24 16:59

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec Inc. pour la location du 1865, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 4 octobre 2021 le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté le projet de bail entre l'arrondissement et 9318-2400 QUÉBEC INC. Le bail prévoyait la location de deux espaces de stationnement extérieur dans le stationnement du 1895 rue Piché. Or le lendemain de l'adoption du bail, le Locataire nous avisait qu'il avait vendu un de ses deux camions de rue. Nous devons donc amender le bail pour prévoir la location d'une seule place de stationnement et du loyer en conséquence. . Par ailleurs il y a lieu de faire une correction concernant le code postal inscrit au bail. Le code postal inscrit au bail est le H8S 2H9. Le code postal est en fait le H8S 2E9.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-04 - ca21 19 0229 (1217131008)

Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses

2020-11-02 - CA20 19 0216 (1207131003)

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

DESCRIPTION

La clause 2.1 spécifiait que "Les Lieux loués comprendront également deux (2) espaces de stationnements situés dans le stationnement adjacent au 1895, rue Piché, à Montréal, étant la propriété du Locateur, pour que le Locataire puisse y stationner ses camions de rue (« *food trucks* »)".

La modification au bail est la suivante " Les Lieux loués comprendront également un (1) espace de stationnement situé dans le stationnement adjacent au 1895, rue Piché, à Montréal, étant la propriété du Locateur, pour que le Locataire puisse y stationner son camion de rue (« *food truck* »)".

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause 4.1 du bail établissait le montant du loyer incluant un montant de cinquante dollars (50 \$) mensuellement pour chaque espace de stationnement. Clause 4.1 adoptée le 4 octobre. Loyer de base : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de QUARANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (40 884,00 \$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS MILLE QUATRE CENT SEPT DOLLARS (3 407,00 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance le premier jour de chaque mois, payable à compter de la première journée de la deuxième année du Bail, soit le _____.

Pour la première année du bail, le loyer sera de VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (27 256,00 \$), payable en huit (8) versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS MILLE QUATRE CENT SEPT DOLLARS (3 407,00 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance le premier jour de chaque mois, et payable à compter du _____ 2022 (ci-après : «la date du premier versement »).

La clause amendée se lira comme suit :

« **4.1 Loyer de base** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de QUARANTE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (40 284,00 \$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (3 357,00 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance le premier jour de chaque mois, payable à compter de la première journée de la deuxième année du Bail, soit le dix-huit (18) octobre deux mille vingt-deux (2022).

Pour la première année du bail, le loyer sera de VINGT-SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (26 856,00 \$), payable en huit (8) versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (3 357,00 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance le premier jour de chaque mois, et payable à compter du premier (1^{er}) février deux mille vingt-deux (2022) (ci-après : « la date du premier versement »).

MONTRÉAL 2030

La signature de ce bail permettra de contribuer à l'atteinte de la priorité 4.1. : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-04



Dossier # : 1216901005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant de 225 \$

D'acquérir le tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant total de 225 \$, et l'inclure dans la collection corporative de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-24 17:00

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216901005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant de 225 \$

CONTENU

CONTEXTE

À l'occasion de l'édition 2021 de l'événement « Les dimanches au canal », des artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. ont réalisé un tableau collectif. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec la rubrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0199 (120690008)

Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant de 225 \$

2019-10-18 - CA19 19 0275 (1196759009)

Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. lors du symposium de peinture du 4 août 2019, organisé dans le cadre de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant total de 225 \$.

DESCRIPTION

LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. propose à l'arrondissement d'acquérir le tableau collectif représentant le phare du quai de la 34^e Avenue, au coût de 225 \$, et de l'inclure dans la collection corporative de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : 2410.0010000.301413.01101.61900.016491.0000.000000.014041.00000.00000
(subventions hors normes)
Coût : 225 \$

DA : 704334

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEIToyan
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2021-11-22



Dossier # : 1213550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à vingt organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des vingt organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$:

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION DE HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC.	7 100 \$
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS	200 \$
AVIRON LACHINE	2 550 \$
BADMINTON LACHINE	1 275 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE	2 000 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	5 000 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	5 000 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE	3 225 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LACHNE	7 575 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	19 775 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	5 000 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000 \$
ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE	1 750 \$
FONDATION DE LA VISITE	975 \$

GROUPE SCOUT SUMMERLEA	1 025 \$
GUIDES DU CANADA	1 325 \$
KARATE-DO LACHINE	1 550 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	5 175 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-26 08:00

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à vingt organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-04 - CA21 19 0231 (1213550009)

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$

2021-09-07 - CA21 19 0205 (1213550008)

Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un

montant total de 21 589,50 \$

2021-04-06 - CA21 19 0061 (1213550002)

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

2020-12-07 - CA20 19 0243 (1203550012)

Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 47 275 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 48 225 \$
(organismes sportifs)

CDEC LASALLE-LACHINE DA: 701226
ASSOCIATION DE HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. DA: 702338
BADMINTONLACHINE DA: 702854
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LACHINE DA: 703496
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS DA: 703505
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE DA: 703516
KARATE-DO LACHINE DA: 703630
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) DA: 703749
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE DA: 704033
FONDATION DE LA VISITE DA: 705077
CLUB ZONE DE LACHINE DA: 705208
GROUPE SCOUT SUMMERLEA DA: 706283
ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE DA: 706195
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. DA: 706238
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS
INTELLECTUELS DA: 706246
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC DA: 706289
AVIRON LACHINE DA: 706292
LE RELAIS POPULAIRE INC. DA: 706296
GUIDES DU CANADA DA: 706416
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE DA: 706421

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 parce que non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec

la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publique et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2021-11-24



Dossier # : 1216179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appropriation d'une somme d'un montant de 53 018,69 \$, net de ristournes, au surplus de Lachine, pour les services d'enneigement mobile pour fabrication et entretien de corridors de glisse sur la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023 permettant d'enrichir l'expérience aux citoyens

D'approprier une somme de 53 018,69 \$, net de ristournes, au surplus de Lachine, pour les services d'enneigement mobile pour fabrication et entretien de corridors de glisse sur la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2021-12-03 08:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appropriation d'une somme d'un montant de 53 018,69 \$, net de ristournes, au surplus de Lachine, pour les services d'enneigement mobile pour fabrication et entretien de corridors de glisse sur la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023 permettant d'enrichir l'expérience aux citoyens

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs de quartier sont des espaces publics propices aux activités physiques et récréatives des familles. Dans le contexte de crise sanitaire entourant la pandémie de COVID-19, avec les restrictions qu'elle impose, ces opportunités revêtent une importance encore plus marquée.

L'offre d'activités hivernales dans les parcs de l'arrondissement de Lachine inclut la pratique libre de la glissade. Les hivers de la région métropolitaine sont cependant de plus en plus sujets à d'importantes variations de climat et de températures, allant de l'absence de neige jusqu'à la pluie ou au verglas. Ces variations rendent les activités de glisse difficiles, voire impraticables à certaines périodes.

Afin de s'assurer d'une bonne couverture de neige sur la pente de la butte Grovehill de l'arrondissement et d'offrir aux Lachinoises et Lachinois la possibilité de profiter davantage des joies de l'hiver par un accès sécuritaire à la pratique libre de la glissade, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social propose de procéder à l'aménagement de corridors de glisse. Cette offre optimisée de glissade, combinée aux projets d'occupation de milieu et au prêt d'équipement de glisse (luges) par l'arrondissement favoriseront les activités physiques hivernales en pratique libre, dans le respect des consignes sanitaires.

Le présent dossier décisionnel vise à faire faire l'appropriation de la somme de 53 018,69 \$, net de ristournes, au surplus de Lachine pour des travaux d'enneigement mobile et de mise en forme de corridors de glisse, pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023, sur la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-02-12 - CA19 19 0320 (1196759014)

Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2019-2020, au montant maximal de 84 776,82 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Pour les périodes hivernales 2021-2022 et 2022-2023 la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Lachine prévoit faire appel aux services d'une entreprise spécialisée pour procéder à l'enneigement mobile et à la fabrication et l'entretien de corridors de glisse à la butte Grovehill de l'arrondissement de Lachine. Des canons à neige seront utilisés pour initier l'aménagement de corridors sécuritaires, praticables jusqu'au début du mois de mars.

Un maximum de deux visites par année pour l'entretien des corridors seront prévu pendant les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023 avec option d'un 3e entretien, au besoin. Une roulotte sera également installée sur le site afin de permettre aux citoyens de se réchauffer et d'avoir accès, selon des heures d'ouverture précisées à l'avance, au prêt de luges.

JUSTIFICATION

Avec les circonstances actuelles dues à la pandémie de COVID-19, les citoyens utilisent davantage les installations extérieures de proximité, puisque leur accès est encore permis par les consignes émises par la Direction de la santé publique. La fréquentation anticipée dans les parcs cet hiver devrait doubler avec cette situation particulière combinée à l'aménagement des buttes de glissade qui rend les activités dans les parcs encore plus attrayantes.

Cet enneigement artificiel diminuera les risques d'accident par le damage de la neige et le traçage de couloirs qui structure et oriente la circulation et le circuit des glissades.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Appropriation d'une somme d'un montant de 53 018,69 \$, net de ristournes au surplus de Lachine pour couvrir les dépenses visées dans le dossier qui sont les suivantes :

	Coût avant taxes	Coût taxes incluses	Coût net
Contrat d'enneigement et d'entretien	44 290,00 \$	50 922,42 \$	46 498,96 \$
3e entretien supplémentaire (au besoin)	3 600,00 \$	4 139,10 \$	3 779,55 \$
Roulotte (395,00 \$ / mois)	1 310,00 \$	1 506,18 \$	1 375,34 \$
Divers (chocolat chaud, etc)	1 000,00 \$	1 149,76 \$	1 049,88 \$
Balles de foin	300,00 \$	344,92 \$	314,96 \$
Total - Budget spécial	50 500,00 \$	58 062,38 \$	53 018,69 \$

MONTRÉAL 2030

Ce projet vise à créer un milieu de vie sécuritaire et de qualité à la population et un accès équitable aux équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le budget affecté à ce projet d'amélioration de la butte à glisse de Lachine permet d'enrichir l'offre d'activités hivernales aux citoyens et rend accessible le prêt d'équipement de glisse

sans frais (sous réserve d'horaires prévus).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet est adapté à la situation de la crise de la COVID-19 et les mesures sanitaires en vigueur seront respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de la butte de glissade sera diffusée sur le site Web de l'Arrondissement et affichée à proximité du site. De plus, de nouvelles affiches spécifiant les règles de sécurité de la glisse seront produites et installées dans le haut de chacune des buttes de glissade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2021 (dès que les conditions le permettent): Enneigement. Janvier à mars 2022: Entretien prévus (2 à 3, selon les conditions).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine, Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2021-11-22



Dossier # : 1218362003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmation du montant total des dépenses de 20 735,44 \$ relatif à l'entretien d'un tronçon de 4,8 km de piste cyclable de la Route verte au Ministère des Transports, afin d'obtenir une aide financière de 8 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3, pour l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de Lachine

De confirmer au Ministère des Transports que le montant total des dépenses relatif à l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2021 est de 20 735,44 \$;

D'autoriser M. Robert Malek, Chef de division études techniques, à demander au Ministère des Transports le versement de l'aide financière de 8 400 \$ pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2021;

D'authentifier la longueur de 4,8 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Lachine;

De confirmer que l'accès à cette section de la Route verte est libre et gratuit.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 07:51

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218362003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmation du montant total des dépenses de 20 735,44 \$ relatif à l'entretien d'un tronçon de 4,8 km de piste cyclable de la Route verte au Ministère des Transports, afin d'obtenir une aide financière de 8 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3, pour l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (PAFERV) est une aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes du ministère des Transports pour la période 2020 à 2022. De fait, le Programme est un outil d'accompagnement des municipalités pour les aider à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif au Québec. De plus, le Programme d'aide financière vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte (plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord avec plus de 5 000 km). Toutes les subventions versées en vertu du Programme correspondent à un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence des dépenses maximales prescrites dans chacun des volets. Chaque année, conformément au règlement, un rapport succinct établissant les dépenses effectuées pour l'entretien de la Route verte doit être adopté par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine entretient la piste cyclable de la Route verte qui traverse son territoire en nettoyant la chaussée durant la saison estivale ainsi qu'en assurant la propreté des lieux.

Voici comment le montant de l'aide financière demandée à été calculé:

Identification des tronçons de piste cyclable de la Route verte	Longueur des tronçons (km)	Dépenses maximales admissibles (3 500 \$/km)	Aide financière maximale (1 750 \$/km)	Aide financière demandée
Route 5 - Piste cyclable des Berges	4,8	16 800,00 \$	8 400,00 \$	8 400,00 \$

JUSTIFICATION

Le Ministère des Transports exige une résolution confirmant le coût des travaux d'entretien réalisés en 2021 pour le tronçon de 4,8 km de la Route verte (piste cyclable) afin de recevoir le montant maximal de l'aide financière accordée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'entretien du tronçon de 4,8 km de la Route verte en 2021 est ventilé de la façon suivante :

Catégorie de travaux admissibles	Description des travaux	Nombre d'heures de travail par semaine	Nombre de semaines de travail en 2021	Salaire horaire du col bleu	Dépenses totales	Nombre de kilomètres de piste cyclable entretenu
Entretien saisonnier de la chaussée	Nettoyage estival de la piste cyclable avec le balai de rue par un col bleu	10	1	33,00 \$	330,00\$	4,8
Entretien paysager	Collecte des paniers de parc (poubelle et recyclage) par un col bleu	5	32	32,50 \$	5 200,00 \$	4,8
Entretien paysager	Collecte des conteneurs semi-enfouis (poubelle et recyclage) par un col bleu	12	32	32,50 \$	12 480,00 \$	4,8
Entretien paysager	Ramassage de déchets au sol par un col bleu	4	24	28,39 \$	2 725,44 \$	4,8
Total des dépenses					20 735,44 \$	

Le total des dépenses calculées est de 20 735,44 \$

Les dépenses maximales admissibles au programme de subvention sont de 16 800,00 \$.

L'aide financière correspond à 50 % des dépenses maximales admissibles soit 8 400,00 \$

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'objectif Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

En effet, la piste cyclable de la Route verte permet d'établir des paramètres essentiels à la pratique d'activités physiques, aux rencontres sociales, au transport actif en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La date souhaitée de la décision par le conseil d'arrondissement de Lachine est le 6 décembre 2021.

La résolution du conseil ainsi que le rapport des dépenses doivent être remis au Ministère des Transports au plus tard le 31 janvier 2022.

Un report de la décision pourrait compromettre la réception de la subvention accordée par le Ministère des Transports à l'Arrondissement Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact relié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le premier versement de la subvention, d'un montant équivalant à 80 % de l'aide financière, est versée en un versement lors de l'autorisation du projet (lettre d'octroi de l'aide financière).

Le second versement, d'un montant correspondant au solde des dépenses admissibles effectivement engagées (sans excéder le montant total de l'aide financière consentie), est généralement versée en un versement, une fois que le rapport des travaux effectués par le bénéficiaire a été reçu, analysé et accepté par le ministre.

Le rapport des travaux effectués doit être adopté par résolution de l'instance municipale concernée et doit être envoyé au Ministère des Transports avant le 31 janvier 2022, afin de permettre un paiement des dépenses avant la fin de l'année financière gouvernementale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Octavian Stefan ARDELEAN, Lachine

Lecture :

Octavian Stefan ARDELEAN, 23 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-22

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217131013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

D'approuver la participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 000 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-23 16:34

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Il est d'intérêt que les élus de l'arrondissement participent à certains événements de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (CCOIM) afin d'assurer une représentation auprès de divers organismes et d'entretenir des relations d'affaires pour la vitalité de l'arrondissement dans des mandats dévolus à leur statut d'élus. Cependant, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* , ce type de participation doit recevoir, dans certains cas, une autorisation préalable du conseil.

« Article 25

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0067 (1217131002)

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021

2019-11-04 - CA19 19 0295 (1197131003)

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 5 novembre 2019 au 31 décembre 2020

2018-12-10 - CA18 19 0348 (1187131008)

Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019

DESCRIPTION

Les activités offertes par LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

incluent notamment :

- une série de conférences à travers l'année avec des invités de grande renommée;
- des tables de discussions sur divers enjeux de proximité;
- des galas et reconnaissances d'initiatives locales;
- tournoi de golf et diverses activités de réseautage.

En vertu de l'entente de partenariat que nous avons signée avec la CCOIM, les membres du conseil d'arrondissement peuvent participer à plusieurs événements sans avoir à en défrayer le coût, puisqu'ils sont inclus dans l'entente. Le présent sommaire vise à réserver un montant pour les activités et événements qui ne sont pas inclus dans l'entente.

JUSTIFICATION

La présence de la mairesse à ces activités, accompagnée au besoin d'un ou de plusieurs autres membres du conseil, assure que l'arrondissement est partie prenante aux enjeux touchant l'activité économique et les enjeux sociaux en découlant sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant initial de 2 000 \$, toutes taxes incluses, sera réservé pour le paiement des activités pour lesquelles pourront s'inscrire la mairesse et les autres membres du conseil au besoin. Ce montant pourra être revu en fonction de la participation réelle et sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Cette adhésion permettra de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité de concert avec la chambre de commerce, ce qui correspond à l'objectif 4.1.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Chambre respecte les conditions sanitaires en vigueur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen

NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-18



Dossier # : 1216739007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2022 comme suit :

Lundi 7 février 2021
Lundi 7 mars 2021
Lundi 4 avril 2021
Lundi 2 mai 2021
Lundi 6 juin 2021
Lundi 1^{er} août 2021
Mardi 6 septembre 2021
Lundi 3 octobre 2021
Lundi 7 novembre 2021
Lundi 5 décembre 2021

Ces séances se tiennent à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-19 10:45

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances. De plus, toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible pour les membres du conseil d'arrondissement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle. Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2020-11-02 - CA20 19 0220 (1206739001)**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021

2019-11-04 - CA19 19 0277 (1192333002)

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2020

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-19

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets urbains



Dossier # : 1216739006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2022

De déterminer, conformément à l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates auxquelles les ventes-débarras sont autorisées à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, comme suit :

Ventes-débarras - Année 2022				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
21-22-23	4-5	6-7	3-4-5	8-9-10
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-17 14:15

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2022

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates des ventes-débarras sont déterminées par résolution du conseil d'arrondissement. Les ventes-débarras ne sont permises qu'aux dates fixées par cette résolution. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution afin de fixer les dates des ventes-débarras de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 - CA20 19 0221 (1206739003)
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2021

2019-11-04 - CA19 19 0298 (1198283013)
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2020

2018-11-12 - CA18 19 0322 (1181658008)
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2019

2016-11-07 - CA16 19 0358 (1161991028)
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2017

2015-10-05 - CA15 19 0329 (1151991012)
 Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2016

DESCRIPTION

Dans le règlement, une vente-débarras est définie comme une vente non commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière, dont l'usage résidentiel est autorisé conformément au *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine. Une vente non commerciale est l'exposition en vente d'objets qui ont été utilisés ou qui ont été acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où ils sont exposés et dont le nombre ou la quantité n'excède pas les besoins normaux des occupants. Selon le règlement, les ventes-débarras ne sont permises qu'entre 8 h et 18 h.

Les dates pour la tenue des ventes-débarras pour l'année 2022 seront les suivantes :

Ventes-débarras - Année 2022				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
21-22-23	4-5	6-7	3-4-5	8-9-10
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

JUSTIFICATION

Ce dossier vise à permettre la tenue de ventes-débarras par les citoyens de l'arrondissement de Lachine, et ce, conformément au règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il traite des ventes-débarras dans l'arrondissement de Lachine ce qui est non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates seront communiquées sur diverses plates-formes. À cet effet, madame Sophie Lepage, chargée de communication, a été ajoutée comme partie prenante au présent sommaire décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

Sophie LEPAGE, 8 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-08

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1218735002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et de la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

D'accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), de la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et de la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041).

Signé par André HAMEL Le 2021-11-18 13:57

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218735002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et de la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)* de la Ville de Montréal a été présenté au conseil municipal le 23 août dernier et adopté par ce dernier le 27 septembre 2021. Le nouveau Règlement est accompagné d'une offre de services du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) aux arrondissements afin qu'il (BTER) puisse prendre en charge l'application de certaines dispositions du Règlement, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4).

Le BTER offre ses services pour la prise en charge la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides. L'arrondissement de Lachine continuera à appliquer toutes les autres dispositions du Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2004-04-26 - CM04 0316 (1020696005)
Adoption - Règlement relatif à l'utilisation des pesticides

2004-05-05 - CE04 0867 (1042689013)
Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides, 1 462 000 \$

2006-12-11 - CM06 0855 (1062591004)
D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des

pesticides (04-041) »

2015-05-25 - CM15 0686 (1156032001)

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) »

2016-01-26 - CM16 0144 (1156032002)

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) »

2020-12-14 - CM20 1232 (1207534004)

Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 »

2021-12 -14 - CM20 1233 (1209043001)

Dépôt du plan stratégique Montréal 2030

2021-09-27 - CM21 1233 (1219066001)

Adoption - Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides / Offrir les services du Bureau de la transition écologique et de la résilience aux conseils d'arrondissement afin de prendre en charge l'application des dispositions de ce règlement relatives à la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Le *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041) de la Ville de Montréal, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2022, prévoit qu'un permis annuel sera requis pour tout applicateur commercial de pesticides. De plus, les applicateurs commerciaux devront transmettre annuellement leurs registres d'utilisation de pesticides à la Ville.

L'offre de services du BTER comprend les éléments suivants :

1. la gestion des permis, soit l'application des articles 25, 27, 28 relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
2. la gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3^e alinéa de l'article 18.

JUSTIFICATION

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal offre à tous les arrondissements de prendre en charge un service relié à une compétence relevant de ces derniers, soit en l'espèce l'application de certaines dispositions du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041). La résolution du conseil municipal prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.

La délégation au BTER pour la prise en charge de la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides permet d'optimiser les procédures de l'administration municipale.

Avec le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), en vigueur actuellement, les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation

temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné. Cette procédure entraîne une certaine lourdeur administrative. À partir du 1^{er} janvier 2022, le nouveau *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041) prévoit une gestion centralisée des permis afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs commerciaux de pesticides et de faciliter les procédures pour ces derniers. De plus, l'obligation pour les applicateurs commerciaux de transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville permettra notamment à cette dernière d'avoir de l'information sur le type d'utilisation de pesticides faite sur son territoire.

Finalement, le BTER dispose des ressources pour effectuer le contrôle des points de vente de pesticides ainsi que pour la gestion des permis annuels des applicateurs commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041) de la Ville de Montréal contribuera à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (action 23 du Plan climat).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides* (21-041) favorise la réduction de l'usage des pesticides sur le territoire de la Ville. En contrôlant la vente des pesticides aux citoyens, ce Règlement va assurer que seuls les pesticides autorisés soient vendus aux citoyens. En effet, aucun palier de gouvernement ni aucune ville au pays n'effectuent ce genre de contrôle. De plus, en interdisant l'utilisation des pesticides les plus toxiques tels que les ingrédients actifs de l'annexe I du Code de gestion des pesticides, le chlorpyrifos, le glyphosate, les néonicotinoïdes ainsi que les rodenticides les plus nocifs pour la biodiversité, ce Règlement vient confirmer le leadership de la Ville dans ce dossier, et ce, à l'échelle provinciale et fédérale. Finalement, le présent règlement permettra d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de mieux protéger la population et la biodiversité. Ce qui est cohérent avec le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du règlement: 1^{er} janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre ABELLA
inspecteur(trice) en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-03

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection



Dossier # : 1211700011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} août au 30 septembre 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-18 13:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er août au 30 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes douze listes pour approbation, soit neuf listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'août et de septembre 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant les mois d'août et de septembre 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant les mois d'août et de septembre 2021. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

- **Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédits non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} août au 30 septembre 2021. L'autorisation des virements de crédits est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-16

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1217316001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser l'achat de placements médias, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-30 14:23

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217316001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 dans Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA(10684210 CANADA INC.) pour un montant de 30 000 \$ conformément à l'entente ci-jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-12-07 - CA20 19 0246 (1207316002)

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

2020-02-03 - CA20 19 0014 (1206174001)

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

2019-12-02 - CA19 19 0327 (1196174002)

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de placements médias couvrant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.)

2019-06-03 - CA19 19 0181 (1196174002)

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

2019-03-11 - CA19 19 0057 (1196174001)

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

2018-06-11 - CA18 19 0171 (1186174002)

Autorisation du transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ pour l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et autorisation d'achat de placements médias dans ce journal pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

2018-02-12 - CA18 19 0040 (1186174001)

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Il s'agit d'achat d'espaces publicitaires par l'arrondissement dans l'hebdomadaire Le Messenger Lachine Dorval pour diffuser de l'information aux citoyens.

JUSTIFICATION

Le Messenger Lachine Dorval, publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), est l'unique journal hebdomadaire distribué sur le territoire de l'arrondissement. Le Messenger Lachine Dorval est la seule publication disponible sur le territoire pour faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement et pour en informer les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2022 dont le détail se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de MONTRÉAL 2030 parce que non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nassim Amine TALEB
Chef de division - Relations avec les citoyens
et Communications

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains

Le : 2021-11-29



Dossier # : 1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

D'adopter le Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 (2710-101).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-23 14:03

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Le sommaire décisionnel est complété, après le dernier paragraphe de la section "Justification", par l'ajout du paragraphe suivant:

"Les usages transitoires, une démarche évolutive"

La sélection des usages autorisés dans le cadre de la démarche d'usages transitoires s'est basée sur la connaissance, somme toute réduite, de l'état des bâtiments visés ainsi que sur la prémisses d'une occupation rapide, nécessitant peu ou pas de mise aux normes. Toutefois, l'installation de nouvelles activités permettra l'obtention d'information plus précise et plus complète sur la situation de chaque immeuble et de ses locaux ce qui offrira éventuellement la possibilité d'étendre la liste des usages permis, voire de créer de nouvelles classes d'usages afin de répondre plus largement aux principes de transition en matière d'urbanisme."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin d'autoriser :

- les classes d'usages 250, 260, 310, 330, 340 et 370 dans la zone M-347;
- les classes d'usages 260 et 370 dans la zone I-340;
- les classes d'usages 310 et 370 dans la zone I-341.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le secteur de Lachine-Est fait actuellement l'objet d'une planification stratégique dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme. La Ville y projette un milieu de vie complet répondant aux principes d'écoquartier, notamment en matière de verdissement et de gestion de l'eau mais également en termes de mixité d'usages et de conservation du patrimoine. Le site compte, en effet, plusieurs complexes industriels, encore occupés pour certains (ex.: Complexe industriel de Lachine) et vacants pour d'autres (ex.: Dominion Bridge) et dont les immeubles offrent un intérêt architectural et patrimonial indéniable. Toutefois, la vacance et le manque d'entretien a eu raison de l'intégrité de plusieurs d'entre eux, situation qui risque de perdurer puisque, suite à l'adoption du PPU, prévue à l'automne 2022, plusieurs autres étapes préparatoires devront précéder le développement du nouveau quartier dont la mise en place des infrastructures le long du boulevard Saint-Joseph.

Dans une optique de conservation, autant que possible, des bâtiments d'intérêts, témoins du passé industriel du secteur Lachine-Est, l'arrondissement a souhaité assouplir la réglementation afin de permettre leur occupation rapide et temporaire, tout en conservant un contrôle sur le type d'activités qui s'y installeraient, leurs impacts sur l'environnement immédiat mais également sur la période d'occupation.

La procédure vise ainsi une modification du *Règlement sur le Zonage* (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère que viendront baliser de nouvelles dispositions au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010-6).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a, dans un premier temps, travaillé sur la sélection des usages à permettre dans le secteur de Lachine-Est afin d'assurer la transition vers l'écoquartier. Si la mise en place de commerces et d'activités communautaires apparaissaient être l'avenue idéale pour l'occupation des bâtiments industriels et la dynamisation du secteur, la Direction s'est rapidement heurtée aux enjeux de conformité au Code du bâtiment et à la haute contamination des édifices visés.

En effet, tout changement d'usage impose une mise en conformité des locaux occupés, selon l'usage projeté. Il en va de même du niveau de contamination acceptable qui varie selon l'usage et atteint le plus haut seuil lorsqu'il s'agit d'usages sensibles, notamment les usages communautaires. Il s'agit, par ailleurs, de travaux d'envergure qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Bien qu'à plus long terme les travaux de décontamination et de mise aux normes soient incontournables, il est actuellement difficile de spéculer sur les usages à venir pour chacun des bâtiments. La notion "d'usages transitoires" reste donc le compromis qui permet l'occupation des bâtisses à moindre transformation, assure le dynamisme du secteur et contribue à la pérennisation des structures.

En plus de ces éléments, se dresse également l'enjeu de l'existence d'une poche résidentielle, le secteur de la Jenkins, qui constitue en soi un usage sensible, situé au cœur de Lachine-Est, et qui circonscrit la liste des activités susceptibles de s'implanter autour. Ainsi, cette dernière doit prendre en compte le bien-être des résidents et limiter les nuisances et les impacts sur leur qualité de vie.

Considérant ces éléments, l'analyse de la DAUSE a d'emblée exclu tous les usages ayant trait au commerce de proximité et aux activités communautaires, générateurs de rassemblements et d'achalandage, ainsi que tout usage engendrant une forte activité de camionnage. Les usages sélectionnés doivent, par ailleurs, nécessiter peu ou pas de travaux de mise aux normes et de décontamination afin de faciliter l'octroi des certificats d'autorisation d'usage par l'arrondissement.

Les prémisses d'un pôle multimédias

Par ailleurs, l'arrondissement a souhaité profiter de l'occasion que présentait cette démarche de modification réglementaire afin d'introduire une nouvelle classe d'usages, soit "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique". En effet, le site de la Dominion Bridge abrite depuis quelques années des activités de tournage dans ses différents bâtiments, une activité complémentaire aux différents tournages qui prennent place dans différents secteurs du territoire de l'arrondissement, très prisé par l'industrie cinématographique québécoise et internationale. La volonté de l'arrondissement a été renforcée par l'étude sur le Corridor de l'Innovation, menée par la Direction du Développement économique de la Ville de Montréal, qui voit dans Lachine-Est l'espace propice au développement d'un pôle multimédias.

Cette classe d'usages englobe à la fois l'activité principale de tournage ainsi que toutes les activités connexes à ce dernier, dont la fabrication et le montage de décors, la réparation du matériel technique, l'entreposage intérieur des équipements et l'entreposage extérieur des roulottes de tournage. Son introduction en tant qu'usage transitoire servira de laboratoire à une éventuelle pérennisation dans le nouvel écoquartier actuellement en planification.

L'entreposage extérieur

L'arrondissement s'est positionné, il y a plusieurs années, concernant l'autorisation de l'entreposage extérieur sur son territoire et en a limité la possibilité dans certaines zones du secteur industriel ainsi que dans la zone I-340. Après avoir écarté la classe d'usages "340 - Industrie avec entreposage extérieur", la DAUSE a reconsidéré son inclusion dans la liste des

usages transitoires qui sont, par ailleurs, balisés par le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010-06).

L'implantation de certains bâtiments offre en effet la possibilité de créer des cours d'entreposage dissimulés à la voie publique et dont l'aménagement sera contrôlé par les conditions édictées par le Règlement précédemment cité.

Ainsi, les classes d'usages "250 - Commerce de gros", "260 - Ateliers", "310 - Recherche et développement", "330 - Industrie légère", "340 - Industrie avec entreposage extérieur" et "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique" ont été introduit dans la zone M-347 qui inclut l'essentiel des bâtiments d'intérêt. La DAUSE propose également d'étendre la modification aux zones I-340 et I-341 afin notamment d'y permettre la classe d'usage 370 et créer ainsi l'assise d'un futur pôle multimédias.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-06-22



Dossier # : 1216470012

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-23 13:46

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet d'amendement visant l'implantation d'usages transitoires a été soumis à la validation du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal qui a donné son aval pour la poursuite de la démarche. Le compte-rendu des discussions est un document interne, disponible à la DAUSE.

La Direction de l'urbanisme a recommandé l'ajout d'une condition de contingentement. Pour répondre à cette dernière, la DAUSE propose d'ajouter la condition suivante au projet de règlement sur les Usages conditionnels, à l'article 33.13:

6° Contingentement: pour l'usage 340 - Industrie avec entreposage extérieur, un seul certificat d'autorisation d'usage actif est permis par propriétaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la planification stratégique de l'écoquartier Lachine-Est, la conservation des bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial est au coeur de la démarche. À cet effet, l'occupation de ces bâtiments est primordiale afin d'en conserver, autant que possible, l'intégrité et de les intégrer au nouveau développement. Toutefois, pour des raisons de conformité au Code de construction et de contamination, peu d'usages peuvent encore y être implantés sans nécessiter des travaux d'envergure autres que des usages liés au commerce de gros et à l'industrie légère.

Une modification au *Règlement sur le Zonage* (2710) a permis d'intégrer les classes d'usages "250 - Commerce de gros", "260 - Ateliers", "310 - Recherche et développement", "330 - Industrie légère", "340 - Industrie avec entreposage extérieur" et "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique" à ceux déjà autorisés dans la zone M-347. Les classes d'usages 260 et 370 ont été introduites dans la zone I-340 et les classes d'usages 310 et 370 dans la zone I-341. Cependant, l'inclusion de ces activités dans un secteur en transformation qui compte déjà plusieurs unités d'habitation n'est pas sans conséquence si celles-ci ne sont pas adéquatement encadrées.

L'arrondissement a donc opté pour la mise en place d'une procédure d'usages conditionnels visant l'autorisation des usages sélectionnés qui offre la latitude d'un traitement au cas par cas afin de limiter les impacts et les nuisances sur l'environnement immédiat mais également de s'assurer de la disparition de ces activités lorsque celles-ci ne conviennent plus au développement en cours.

JUSTIFICATION

Les dispositions visées incluent une liste de conditions générales et d'autres plus ciblées, notamment en matière de délai d'opération. L'amendement prévoit ainsi une condition limitant l'occupation par un usage à une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée à travers une nouvelle procédure, ce qui permet de s'assurer du respect de l'ensemble des conditions. Cette exigence prévient par ailleurs toute revendication de droit acquis suite à l'adoption du PPU de l'écoquartier Lachine-Est et de ses règlements concordants.

Les autres conditions portent sur la limitation des nuisances sur l'environnement immédiat, et plus particulièrement sur le développement résidentiel dans le secteur de la Jenkins. À cela s'ajoute des orientations visant à atténuer le camionnage sur le boulevard Saint-Joseph, sans pour autant freiner l'activité.

À travers l'ensemble des conditions et la possibilité d'exiger des études de faisabilité complète, la Direction de l'aménagement et services aux entreprises (DAUSE) est d'avis que l'arrondissement assure une meilleure intégration des usages visés par l'amendement tout en maintenant un secteur dynamique et en préservant, dans la mesure du possible, l'héritage industriel de Lachine-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-06-23



Dossier # : 1218478009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

D'adopter le *Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15).

Signé par André HAMEL Le 2021-09-22 07:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1218478009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le conseil d'arrondissement a diminué la limite de vitesse maximale permise à 30 km/h sur la majorité du réseau routier du territoire de Lachine. Depuis ce temps, deux nouvelles rues ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est.

Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, l'arrondissement souhaite intégrer ces deux (2) nouvelles rues locales à son réseau routier, soit la rue Skaniatarati et l'avenue de la Jenkins, situées à Lachine-Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-05-09 - CA16 19 0170 (1167122001)

Adoption du Règlement numéro 2404-22 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

2009-09-28 - CA09 19 0451 (1092333081)

Adoption du Règlement numéro 2404-19 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation - Limites de vitesse sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a le pouvoir d'adopter et d'appliquer les normes relatives au contrôle de la circulation sur l'ensemble de son réseau routier. *Le Règlement portant sur la circulation (R-2402-15)* sera amendé pour intégrer la rue Skaniatarati et l'avenue de la Jenkins au réseau routier du territoire de l'arrondissement afin de pouvoir y limiter la vitesse maximale permise à 30 km/h. Le plan en annexe du règlement sera remplacé pour illustrer les modifications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 4 octobre 2021

Adoption du règlement : 6 décembre 2021

Entrée en vigueur du règlement et installation de la signalisation : suivant la parution de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaré LEGAULT

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK

Le : 2021-09-21

Conseillère en aménagement

Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218981011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

D'adopter le *Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15).

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 15:03

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218981011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'annonce de la Ville concernant la fermeture du Port de plaisance de Lachine en juillet 2020, le site est désormais accessible au public via le chemin des Iroquois. La libre circulation des véhicules représente un danger étant donné l'étroitesse du chemin. En effet, le chemin des Iroquois est trop étroit pour permettre la circulation sécuritaire de deux véhicules à sens contraire (deux voies). Le risque qu'un véhicule chute dans l'eau est réel, notamment en hiver lorsque la chaussée peut être gelée. La problématique d'érosion des berges aggrave également cette problématique d'étroitesse du chemin. De plus, en période d'affluence, lorsque des activités sont organisées sur le site et que des dizaines ou centaines de citoyens circulent sur le chemin des Iroquois à pied ou à vélo, la présence de véhicules est un facteur de danger additionnel.

À l'été 2021, l'arrondissement offrait aux citoyens une programmation d'activités culturelles et nautiques en vue d'amorcer le développement du site vers un nouveau parc riverain. Afin de faciliter le déroulement de la programmation de façon sécuritaire sur un site en transformation, un contrat de gardiennage 24/7 visant à contrôler l'entrée des véhicules à l'entrée du site a été octroyé pour une période de six (6) mois. En effet, le contrôle des véhicules à la guérite par un agent a permis d'assurer la sécurité des citoyens se rendant sur le site à pied ou à vélo pour participer à des activités.

Étant donné l'absence d'un agent de sécurité à la guérite en période hivernale, l'arrondissement souhaite modifier le Règlement portant sur la circulation afin limiter la circulation des véhicules sur le chemin des Iroquois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-06-07 - CA21 19 0143 (1210372001)

Adoption - Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002)

2021-05-03 - CA21 19 0081 (1218981002)

Octroi d'un contrat à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage sur le site du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine, au montant de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18713 - Sept soumissionnaires

Séance du 19 novembre 2001 du conseil provisoire de la Ville de Lachine – Résolution 2001-C-0665

D'adopter le règlement n° R-2404-15 décrétant une refonte du règlement n° 2404 sur la circulation et en étendant l'application à l'ensemble du territoire regroupé (information retracée à partir du GDD 1092333081)

DESCRIPTION

L'Annexe C du *Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15) précise que l'accès au chemin des Iroquois est fermé à la circulation de tout type de véhicule du 1^{er} novembre au 31 mars, inclusivement, sauf ceux autorisés.

Les véhicules autorisés sont ceux de l'autorité compétente en vertu du *Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine »* (RCA21-19002) ainsi que les véhicules dont les détenteurs sont titulaires d'un permis valide émis en vertu du *Règlement portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002).

JUSTIFICATION

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fermer le chemin des Iroquois pour la période hivernale, et ce, jusqu'au 31 mars inclusivement. De plus, le règlement modificateur accorde au conseil d'arrondissement le pouvoir d'édicter des ordonnances en rapport avec ce règlement, tel que prévu par l'article 47 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la production de panneaux de signalisation et d'affiches temporaires ont été pris à même les budgets de la direction des travaux publics et de la division des communications.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle seront traités à l'hiver 2022 alors qu'une analyse ADS+ portant sur l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite s'effectuera en prévision de la saison estivale 2022.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné l'ouverture du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine au grand public depuis la fin de la saison nautique 2020, l'arrondissement doit assurer aux citoyens un accès sécuritaire au lieu. L'accès terrestre au site n'est possible que via le chemin des Iroquois qui représente une dimension plus étroite qu'une rue habituelle. L'étroitesse du chemin des Iroquois représente donc un danger pour la circulation automobile.

En effet, un véhicule qui circule sur le chemin est facilement à risque de chute dans l'eau (ce facteur étant aggravé en période hivernale dû au gel de la chaussée); le partage du chemin avec un deuxième véhicule à contresens est difficile; et le chemin ne favorise pas le partage sécuritaire de la route avec les piétons et cyclistes qui visitent le parc. De plus, d'ici à l'aménagement permanent du parc, l'arrondissement offrira aux citoyens des programmations d'activités temporaires, ce qui favorisera l'usage transitoire du site. Ainsi, il est primordial que l'arrondissement puisse interdire l'accès aux véhicules non-autorisés sur le site afin de fournir aux citoyens une utilisation sécuritaire à cet espace.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de ce Règlement n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sur la base d'un plan de signalisation fourni par le bureau des études techniques de l'arrondissement, des panneaux de signalisation d'interdiction de virage et d'interdiction de passage (excepté véhicules autorisés et vélos) au croisement chemin du Canal et chemin des Iroquois ont été installés à l'été 2021 en prévision de la programmation d'activités temporaires offertes sur le site.

Un affiche en coroplast indiquant « véhicules autorisés seulement » a également été installée sur une barricade près de la guérite (entrée) du site afin de rappeler aux véhicules qu'il est interdit de circuler sur le chemin, sauf si préalablement autorisés.

D'autres opérations de communication seront prévues afin d'informer les citoyens de la fermeture du chemin des Iroquois aux véhicules non-autorisés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 29 novembre 2021

Adoption : 6 décembre 2021

Entrée en vigueur du règlement : lors de la parution de l'avis public sur le site internet de l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services

Le : 2021-11-25

administratifs et projets urbains



Dossier # : 1217434005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)

D'adopter le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022* (T-22-01).

Signé par André HAMEL Le 2021-11-19 13:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217434005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2022, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire pour l'exercice financier de 2022 au montant de 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

2020-12-07 - CA20 19 0251 (1207434003)

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021* (T-21-01)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-12-02 - CA19 19 0335 (1198327008)

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020* (T-20-01)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 19 0353 (1183547014)

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019* (T-19-01)

2018-10-15 - CA18 19 0300 (1183547011)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 19 0324 (1173547012)

Adoption - Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex : mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2022, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2021 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 191 200 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2022 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne l'adoption d'un règlement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles

Le : 2021-11-01



Dossier # : 1217434006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)*.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-19 14:06

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217434006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2022, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

2020-12-07 - CA20 19 0252 (1207434004)

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021* (T-21-02)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-12-02 - CA19 19 0336 (1198327009)

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020* (T-20-02)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 19 0354 (1183547015)

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019* (T-19-02)

2018-10-15 - CA18 19 0300 (1183547011)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 19 0325 (1173547011)

Adoption - Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0504 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2022 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 489 300 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2022 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne l'adoption d'un règlement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1216739008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-12-01 10:30

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216739008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

CONTENU**CONTEXTE****Contenu**

Une modification a été apportée au projet de règlement depuis son dépôt à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2021, soit:

L'article 19.3 Utilisation du photocopieur

Le coût pour impression et photocopie en noir et blanc format 11x17 recto est de 0,17 \$ au lieu de 0,26 \$ et le tarif pour impression et photocopie en noir et blanc recto/verso (dans le même format) est de 0.34 \$ au lieu de 0,52 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

2021-06-07 - CA21 19 0142 (1206739002)

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0096 (1206739002)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2021-05-03 - CA21 19 0095 (1216739001)

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2021-03-08 - CA21 19 0042 (1206739002)

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine

2020-12-07 - CA20 19 0253 (1206739002)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0229 (1206739002)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-26

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1218478010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins

D'autoriser l'installation de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins.

Signé par André HAMEL Le 2021-12-03 10:29

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de la fin des travaux sur les deux nouvelles rues qui ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est, l'arrondissement de Lachine désire, dans l'objectif d'assurer le bon entretien et la sécurité des rues de ce secteur, officialiser les accès au quartier, les sens de rue et la signalisation de stationnement de l'avenue de la Jenkins. La piste cyclable située du côté ouest de l'avenue de la Jenkins sera ouverte uniquement entre le 15 mars et le 15 novembre, pour permettre le stationnement en période hivernale

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont recommandées pour assurer la sécurité et l'entretien des rues tout en étant conforme aux normes du Tome V – Signalisation routière en vigueur.

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, Il est recommandé:

Concernant les sens de circulation :

- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre les rues Victoria et Skaniatarati (est-ouest) ;
- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre les rues Skaniatarati (est-ouest) et Skaniatarati (nord-sud) ;
- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue de la Jenkins (est-ouest).

Concernant la signalisation de stationnement :

Avenue de la Jenkins (nord-sud) de la rue Victoria à la rue Skaniatarati (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 62,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 6,5 mètres au sud

de la rue Victoria ;

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 17 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 6,6 mètres au sud de la rue Victoria ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 26,8 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 23,6 mètres au sud de la rue Victoria ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 5,7 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 50,4 mètres au sud de la rue Victoria.

Avenue de la Jenkins (nord-sud) de la rue Skaniatarati (est-ouest) à l'avenue de la Jenkins (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 12 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 25 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 12 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 30 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 37 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 11,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 67 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 15,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 78,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 13,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 94 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 15 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 107,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 6,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 122,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 13,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 129 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 20 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 43 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 26,5 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 63 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 89,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 6 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 123 mètres au sud de

la rue Skaniatarati.

Avenue de la Jenkins (est-ouest) entre avenue de la Jenkins (nord-sud) et rue Skaniatarati (nord-sud)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 34 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 34 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 22,5 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 67,5 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins (nord-sud) ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 16 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 47 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 16 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 8,5 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 63 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins.

Concernant la signalisation de route sans issue de l'avenue de la Jenkins (nord-sud) entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati (est-ouest) :

Avant la fin des chantiers des promoteurs

- De fermer l'accès à l'avenue de la Jenkins, à partir de la rue Victoria, et d'identifier le tronçon de l'avenue de la Jenkins entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati comme un cul-de-sac ;
- D'installer un panneau de présignalisation de cul-de-sac du côté sud de la rue Skaniatarati, à une distance de 25 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer un panneau d'indication de cul-de-sac du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud ;
- D'installer un panneau d'indication de cul-de-sac du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud.

JUSTIFICATION

Les tronçons de rues identifiés à sens unique ont une voie de circulation d'une largeur de 3,1 à 3,2 mètres tandis que les tronçons identifiés à double sens possèdent deux voies de circulation d'une largeur de 3 mètres chacune.

Le tronçon de l'avenue de la Jenkins, entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati (est-ouest), sera identifié comme une route sans issue puisque l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue de la Jenkins restera fermé pendant la période des travaux des entrepreneurs. Un dossier décisionnel sera créé au moment opportun pour l'ouverture de l'avenue de la Jenkins vers la rue Victoria.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés selon l'entente-promoteur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218478008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

D'autoriser l'installation de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati.

Signé par André HAMEL Le 2021-12-03 10:46

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de la fin des travaux sur les deux nouvelles rues qui ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est, l'arrondissement de Lachine désire, dans l'objectif d'assurer le bon entretien et la sécurité des rues de ce secteur, officialiser les accès au quartier, les sens de rue et la signalisation de stationnement de la rue Skaniatarati. La piste cyclable située du côté ouest et nord de la rue Skaniatarati sera ouverte uniquement entre le 15 mars et le 15 novembre, pour permettre le stationnement en période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont recommandées pour assurer la sécurité et l'entretien des rues tout en étant conforme aux normes du Tome V – Signalisation routière en vigueur. Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

Concernant les sens de circulation

- De mettre la rue Skaniatarati (nord-sud), entre l'avenue de la Jenkins (est-ouest) et la rue Skaniatarati (est-ouest), à sens unique vers le nord;
- De mettre la rue Skaniatarati (est-ouest), entre la rue Skaniatarati (nord-sud) et avenue de la Jenkins (nord-sud), à sens unique vers l'est;
- De mettre la rue Skaniatarati (nord-sud), entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue de la Jenkins (est-ouest) à double sens.

Concernant la signalisation de stationnement

Rue Skaniatarati (nord-sud) du boulevard Saint-Joseph à l'avenue de la Jenkins (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 69 mètres du côté est de l'avenue de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord du boulevard Saint-Joseph ;

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 12,5 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord du boulevard Saint-Joseph ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 53,6 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 12,5 mètres au nord du boulevard Saint-Joseph ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 33,7 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 66 mètres au nord du boulevard Saint-Joseph.

Rue Skaniatarati (nord-sud) de l'avenue de la Jenkins (est-ouest) à la rue Skaniatarati (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 4,5 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 40 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 4,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 20 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 44,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 53,5 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 64,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 32,5 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 118 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 10,8 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 33,7 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 20,3 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 44,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 5,6 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 64,8 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 20 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 70,4 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 5,6 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 90,4 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 21,6 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 96 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 33,5 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 117,6 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 20,2 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 151,1 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 6,7 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 171,3 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins ;

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 11 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 178 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins.

Rue Skaniatarati (est-ouest) de la rue Skaniatarati (nord-sud) à l'avenue de la Jenkins (nord-sud)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 25 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre à l'est de la rue Skaniatarati (nord-sud) ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 25 mètres à l'est de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 14 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 58,5 mètres à l'est de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 15 mètres du côté nord de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre à l'est de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté du 15 novembre au 15 mars, d'une longueur de 46,9 mètres du côté nord de la rue Skaniatarati, à partir de 15 mètres à l'est de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 27,6 mètres du côté nord de la rue Skaniatarati, à partir de 61,9 mètre à l'est de la rue Skaniatarati ;

JUSTIFICATION

Les tronçons de rues identifiés à sens unique ont une voie de circulation d'une largeur de 3,1 à 3,2 mètres tandis que les tronçons identifiés à double sens possèdent deux voies de circulation d'une largeur de 3 mètres chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement selon l'entente-promoteur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218478011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationner, à l'exception de véhicules électriques en recharge, à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

D'autoriser la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationner à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-23 16:48

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationner, à l'exception de véhicules électriques en recharge, à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière de transport, la Ville de Montréal procède à un déploiement graduel de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire.

En collaboration avec l'arrondissement de Lachine, cinq emplacements ont été retenus pour l'année 2022 afin d'accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ceci portera à vingt-cinq (25) le nombre de bornes de recharge sur rue ou dans des stationnements publics de l'arrondissement.

Les emplacements retenus pour l'année 2022 sont les suivants :

- Devant le 3420, rue Broadway;
- En face du 285, avenue Émile-Pominville;
- En face du 702, 2^e Avenue (stationnement municipal);
- En face du 5106, rue François-Cusson;
- Au sud du 275, 12^e Avenue (stationnement municipal).

L'implantation de ces bornes de recharge nécessite des modifications à la réglementation de stationnement et l'installation des bornes est prévue en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-06-07 - CA21 19 0144 (1218478004)

Autorisation de la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationnement à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est proposé :

- De modifier la signalisation de stationnement sur la rue Broadway, entre la 34^e

Avenue et la 35^e Avenue comme suit :

Installer une zone de stationnement interdit, excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 10 mètres sur le côté nord de la rue Broadway, à partir d'environ 15 mètres à l'ouest de la 34^e Avenue.

- De modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Émile-Pominville, entre la rue Norman et le croissant Joseph-Ernest-Fournier comme suit :
Installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 10 mètres sur le côté sud de l'avenue Émile-Pominville, à partir d'environ 36 mètres à l'ouest de la rue Norman.
- De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal de la 2^e Avenue, entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue comme suit :
Installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 6 mètres sur le côté est du stationnement, à partir de 0 mètre à l'ouest de la 2^e Avenue.
- De modifier la signalisation de stationnement sur la rue François-Cusson, entre la 50^e Avenue et la 52^e Avenue comme suit :
Installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 10 mètres sur le côté sud de la rue François-Cusson, à partir d'environ 43 mètres à l'est de la 52^e Avenue.
- De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal de la 12^e Avenue, entre la 12^e Avenue et la 13^e Avenue comme suit :
Installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 6 mètres sur le côté sud est du stationnement, à partir de 0 mètre à l'ouest de la 12^e Avenue.

JUSTIFICATION

L'ensemble des emplacements proposés a fait l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une analyse d'intégration avec le milieu. Les cinq sites retenus présentent des conditions favorables à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Le projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030 parce qu'il favorise la réduction des émissions de GES sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Transformation de dix espaces de stationnement en espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée et masquée par la Direction des travaux publics durant l'été 2022 et sera démasquée dès que les bornes seront mises en opération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaré LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1211633006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL Le 2021-11-23 16:35

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1211633006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-04- CA21 19 0249 (1211633005)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février

2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH

Le : 2021-11-22



Dossier # : 1214408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023

De désigner, en vertu du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , madame Maja Vodanovic pour agir à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-30 14:31

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour le période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Désigner, en vertu du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023.

Le mandat du comité consiste essentiellement à étudier et soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, conformément à l'article 2 du règlement RCA10-19002, annexé en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Selon l'article 4 du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , celui-ci se compose d'un (1) représentant du conseil et de cinq (5) représentants des citoyens nommés par résolution du conseil d'arrondissement, Le maire d'arrondissement ou, en son absence ou en son incapacité d'agir, le maire suppléant, est membre d'office dudit comité. La présidence du comité est assurée par le membre du conseil siégeant sur le comité, conformément à la décision du conseil d'arrondissement à cet effet.

Selon l'article 17 du règlement, quatre membres du comité consultatif constituent le quorum. La présence d'un membre du conseil d'arrondissement est nécessaire à la tenue de toute séance du CCU.

Chaque membre du CCU dispose d'un droit de vote.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rémunération annuelle additionnelle du président du CCU : 3 840 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-11-29



Dossier # : 1214076015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux nouveaux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine et deux candidats sur la liste de candidatures éligibles pour la période du 6 décembre 2021 au 1er décembre 2023

De nommer les deux nouveaux membres suivants et deux candidats sur la liste d'éligibilité du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 6 décembre 2021 au 1^{er} décembre 2023 :

Nouveaux membres :

- Manal Elhaoua
- Cédric Vincent

Banque de candidatures :

- Maria Fajardo
- Louis Levasseur

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 07:49

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux nouveaux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine et deux candidats sur la liste de candidatures éligibles pour la période du 6 décembre 2021 au 1er décembre 2023

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en s'inspirant du conseil jeunesse de Montréal et des autres conseils jeunesse locaux créés au cours des dernières années.

Pour devenir membre du Conseil jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- être âgé entre 15 et 25 ans;
- résider dans l'arrondissement de Lachine;
- être en mesure d'offrir 3 heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le CJL);
- ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du CJL;
- avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

L'animateur sports, loisirs et développement social, appuyé par l'assistante intervention-loisirs, offrira soutien et encadrement aux membres du CJL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-07-05 - CA21 19 0187 (1214076007)

Addenda - Approbation de la proposition du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine de constituer une banque de candidatures lors des prochaines campagnes de recrutement

2021-05-03 - CA21 19 0110 (1214076007)

Nomination de quatre nouveaux membres et renouvellement de mandat de deux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 mai 2021 au 1^{er} mai 2023

2020-11-02 - CA20 19 0236 (1204076010)

Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022

2020-05-04 - CA20 19 0089 (1204076005)

Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022

2019-05-06 - CA19 19 0121 (1194076004)

Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

2019-04-11 - CA19 19 0289 (1194076006)

Nomination de trois membres au sein du Conseil jeunesse de Lachine pour la période du 5 novembre 2019 au 4 mai 2020

DESCRIPTION

Le CJL se veut une instance consultative non partisane, composée de douze membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'Arrondissement. Le CJL pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du CJL eux-mêmes.

La composition du CJL vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également s'assurer de consulter d'autres jeunes de l'arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats de deux ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers. Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de quatre ans.

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 14 octobre au 7 novembre 2021 et le comité de sélection s'est réuni les 16 et 17 novembre 2021, lequel était composé :

- du conseiller de l'arrondissement - district J.-Emery-Provost;
- de la chef de division sports, loisirs et développement social;
- de l'animateur sports, loisirs et développement social.
- l'assistant intervention-loisirs au dossier

Six candidatures ont été reçues lors de cette campagne de recrutement. Cinq de ces candidatures étaient conformes et ont pu être rencontrées en entrevue.

Deux membres ont remis leur démission avant la fin de leur mandat prévu pour mai 2021 par manque de temps, il s'agit de Julian Menga et Flore Tsafack. Il y a donc deux postes disponibles pour compléter le groupe de 12 membres.

Le comité recommande la nomination de deux nouveaux membres :

- Manal Elhaoua

- Cédric Vincent

Deux candidats rencontrés se sont également qualifiés pour le mandat, nous recommandons donc la nomination des membres suivant dans la banque de candidatures si un poste se libère en cours de mandat:

- Maria Fajardo
- Louis Levasseur

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 5 000 \$ du budget hors normes est versé au budget de développement social pour soutenir les activités du CJL annuellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par la priorité 10 du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CJL donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le conseil jeunesse adapte ses façons de travailler afin de maintenir ses activités pendant la situation de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres à jour sera déposée sur le site Internet de l'Arrondissement et le Facebook du CJL

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année. Des sous-comités de travail sont formés pour avancer les projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2021-11-23



Dossier # : 1216739010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Micheline Rouleau ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL Le 2021-12-02 08:57

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Lors des dernières élections municipales tenues le 7 novembre dernier, mesdames Michèle Flannery et Micheline Rouleau, ainsi que monsieur Younes Boukala ont été élus conseiller/ères d'arrondissement de Lachine.

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , ils ont l'obligation de déposer, devant le conseil d'arrondissement, une déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, dans les soixante jours suivant la proclamation de leur élection (qui a eu lieu le 18 novembre 2021).

Article 357

"Déclaration d'intérêts – *Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.*

Mentions – *La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.*

Exception – *La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.*

Famille immédiate – *Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint..*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les conseillers d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leur proclamation d'élection, soit d'ici le 17 janvier 2022. Les déclarations seront déposés lors de la séance du 6 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats Montréal 2030 car non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2, articles 357 et suivants).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-02

Ann TREMBLAY
Secrétaire d'arrondissement